

<http://www.la-croix.com/Urbi-et-Orbi/Actualite/Monde/La-declaration-Marrakech-texte-fera-date-pour-minorites-religieuses-2016-01-29-1200736354>

## **La déclaration de Marrakech, un texte qui fera date pour les minorités religieuses ?**

La déclaration finale de la conférence sur les minorités religieuses organisée à Marrakech, du 25 au 27 janvier, par le ministère marocain des habous est reçue positivement par les responsables chrétiens du dialogue, qui regrettent cependant le manque d'actes concrets.

### **— Quel est l'apport de ce texte ?**

Toute la difficulté est d'articuler, aujourd'hui, les sources musulmanes avec les exigences contemporaines. « Sur ce point de la compatibilité entre la citoyenneté et les valeurs musulmanes, ce texte fera date », analyse le P. Fadi Daou, théologien et directeur de la fondation Adyan à Beyrouth. Ce prêtre maronite, qui a assisté comme observateur à la conférence en veut pour preuve la mention expresse de la charte internationale des droits de l'homme, « reconnaissant ainsi la même dignité à tout être humain ».

Autre point important à ses yeux : la présence - parfois - de l'expression « pays à majorité musulmane » en lieu et place du traditionnel « terre d'islam ». « En réalité, les deux expressions sont présentes, mais le fait qu'elles se côtoient est la preuve de la présence de théologiens de toutes les sensibilités », note-t-il.

> Lire : [Que dit la Déclaration de Marrakech « sur les droits des minorités religieuses » ?](#)

Archevêque de Rabat (Maroc), Mgr Vincent Landel se félicite lui aussi de cette diversité, et d'avoir entendu pour la première fois s'exprimer des représentants des minorités syriennes ou irakiennes - « un yézidie, un druze » - ainsi qu'un responsable chiite libanais. « Toutes les interventions ont été écoutées sans altercation », constate-t-il. Présidente de l'Église évangélique au Maroc, la pasteure Karen Thomas-Smith salue un texte « remarquable », notamment pour sa condamnation des violences commises au nom de la religion et pour la mention du travail à réaliser sur les manuels scolaires.

« Par sa reconnaissance du principe de citoyenneté comme englobant toutes les appartenances et son invitation à une révision judicieuse de la jurisprudence musulmane (...), cette déclaration ouvre en réalité des perspectives qui dépassent largement la problématique des droits de ces minorités », relève dans un communiqué Mohammed Moussaoui, président de l'Union des mosquées de France (proche du Maroc).

### **- Quelles limites ?**

Pendant ces trois jours, certaines interventions - de responsables saoudiens ou pakistanais notamment, niant « toute discrimination » dans leurs pays respectifs - ont été « difficiles à supporter », relève un participant.

« Le document se conclut sur une invitation adressée aux savants à approfondir ces notions, mais nous ne sommes pas entrés dans le concret », constate de son côté Mgr Landel. Quant à la suite, « tout dépend des plans d'action qui seront mis en place », reconnaît le P. Fadi Daou. À ses yeux, le nombre de nationalités représentées à Marrakech est un atout dans la diffusion du texte.

La conférence montre, au fond, la nécessité, pour les responsables politiques dans le monde arabe, de chercher un appui religieux pour avancer sur la question de la citoyenneté. Mais cette démarche a ses limites, compte tenu de l'état des sciences islamiques, plus encore dans le monde sunnite. « On ne trouve pas de définition géographique du 'monde islamique', des 'pays musulmans' : quid de la Bosnie ou de l'Albanie ? », note Dominique Avon, professeur d'histoire contemporaine à l'Université du Maine (Le Mans-Laval), codirecteur de l'Institut du pluralisme religieux et de l'athéisme.

À ses yeux, la déclaration témoigne aussi d'un refus des savants musulmans d'adopter une approche historique de la « charte de Médine » comme « des sociétés majoritairement musulmanes ». Le Maroc est ainsi présenté comme s'étant « de tout temps » affirmé comme « un modèle et une source d'inspiration en matière de protection des droits des minorités religieuses ».

Directeur de l'Institut dominicain d'études orientales, le fr. Jean Druel voit là une tentative « de rattacher le principe moderne de citoyenneté à un texte ancien et une pratique ancienne du contrat entre peuples ». « C'est un bel exemple d'appel à interpréter un texte ancien (NDLR : la charte de Médine) dans un cadre conceptuel

contemporain », relève-t-il, conscient que cette idée « peut certainement ne pas plaire aux salafistes ». « Le point aveugle du texte, c'est évidemment ce qui se passe en cas de rupture du contrat », reconnaît-il.

Loup Besmond De Senneville Et Anne-bénédicte Hoffner